



Deuxième discussion consultative avec les OSC et les autorités locales sur la programmation régionale de l'UE pour l'Afrique subsaharienne (2021-2027)

Réunion en ligne
13 décembre 2021

Résumé

La direction générale des partenariats internationaux (INTPA), en coordination avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), a organisé une deuxième discussion consultative avec les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales (AL) concernant le plan indicatif pluriannuel (PIP) régional pour l'Afrique subsaharienne (ASS) 2021-2027. Cette discussion visait à : fournir une mise à jour du processus de programmation pour le programme indicatif pluriannuel régional (PIPR) pour l'ASS; fournir un retour d'information sur les contributions de la réunion de mars 2021; et entendre les points de vue et les contributions des OSC et des autorités locales sur les versions «avancées» des PIP régionaux et des plans d'action annuels (PAA) 2021 et 2022. Après une présentation du PIR et des deux PAA, cinq discussions thématiques ont eu lieu, au cours desquelles le personnel de l'INTPA a fourni des commentaires et des informations supplémentaires sur le PIPR et les PAA.

Les participants ont fourni des commentaires très détaillés, à la fois lors des sessions et dans les commentaires écrits, qui sont résumés ici et plus en détail dans le rapport suivant. Les participants se sont félicités des travaux accomplis à ce jour et du retour d'information sur les contributions précédentes. Nombre d'entre eux ont réitéré la nécessité d'examiner l'intersection des questions clés, en gardant à l'esprit leur impact sur les groupes les plus vulnérables. Cela a été spécifiquement souligné dans le contexte du développement humain et des migrations, en soulignant la nécessité d'une approche axée sur l'être humain et fondée sur les droits, en particulier en termes de migration, en reconnaissant la fluidité du statut au cours du voyage d'une personne et la nécessité de se concentrer sur la sécurité et le bien-être individuels.

En tant que plan régional, bon nombre des questions sont transfrontalières et nécessitent une coopération transfrontalière. Cela a été souligné en ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur du pays, l'eau, les zones humides, le commerce, les flux financiers illicites, entre autres sujets soulevés. D'autres thèmes transversaux ont été réitérés par plusieurs participants notamment l'eau, son importance, sa rareté, son accès et son rôle potentiel dans les conflits. Etant donné l'importance de l'accès à des ressources en eau limitées en tant que facteur de conflit en Afrique subsaharienne, les mesures visant à prévenir les conflits liés à l'eau devraient figurer davantage dans les plans d'action des secteurs thématiques. Parallèlement, mais en allant au-delà de l'eau proprement dite, on a répété d'inclure la réduction des risques de catastrophe, la sensibilité aux conflits, ou une approche humanitaire, de développement et de paix et d'utiliser les systèmes d'alerte précoces correspondants.

En ce qui concerne les progrès socio-économiques, certains participants ont encouragé l'UE à mettre à nouveau l'accent sur l'agriculture, l'agroécologie et les petits exploitants agricoles afin de s'adapter pour répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et dans une perspective plus large, sur le développement humain, une transition juste et verte, le commerce équitable et la migration. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier dans le cadre des compétences éducatives des enseignants et des jeunes.

Les questions et recommandations spécifiques soulevées au sein de chaque groupe de travail sont résumées ici:

1. Développement humain (y compris la santé, l'éducation, les compétences)

- Accroître et renforcer les programmes visant à renforcer l'équité, à atteindre les groupes vulnérables et à mieux relier l'éducation et la santé.
- Inclure la **santé sexuelle et reproductive** (SRHR) grâce à une meilleure collecte de données, au partage des bonnes pratiques et à l'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans l'ensemble du programme RPIP (non seulement dans le domaine de la santé, mais aussi dans celui de l'éducation). Intégrer le VIH et la SRHR en mettant l'accent sur la prévention chez les adolescentes et les jeunes femmes.
- Mieux soutenir les installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (**WASH**) en investissant dans l'éducation et l'hygiène.
- Favoriser la **recherche et le développement** sur les défis mondiaux en matière de santé en créant un environnement favorable, en assurant l'inclusion et en recueillant des données ventilées par genre.
- Favoriser l'éducation par la formation et le développement continu des enseignants afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences adéquates. Mettre l'accent sur l'éducation inclusive et développer davantage les technologies de l'information pour combler la fracture numérique et faciliter l'inclusion.
- Soutenir **les échanges entre pairs entre les** autorités locales, tels que la mise en réseau, les programmes d'éducation en priorité et la mise en relation des programmes avec les besoins sur le terrain.

2. Transition verte (y compris le changement climatique, l'énergie durable, l'agroalimentaire, la biodiversité, la gestion des bassins hydrographiques)

- **Atténuation du changement climatique et résilience:** inclure le réseau des ONG dans la structure de gouvernance du Fonds pour l'adaptation au changement climatique afin de garantir l'accès au financement pour les groupes les plus vulnérables. Traiter les pertes et les dommages causés par les changements climatiques dans le cadre des futurs plans de financement. Accroître la participation des autorités locales.
- **Développement durable:** soutien à la transition vers l'énergie verte en ASS (renforcement des capacités et soutien au secteur privé, en particulier aux PME, aux entreprises sociales, aux coopératives, aux entreprises dirigées par des femmes) et à la promotion des énergies renouvelables. Les solutions de cuisson propres doivent être accessibles financièrement et combinées à d'autres solutions d'énergie renouvelable.
- **Agriculture et alimentation durables:** assurer la complémentarité des programmes nationaux et régionaux.
- Associer la société civile au débat sur la conservation des personnes, la gouvernance, les politiques et l'application de la loi. La participation des autorités locales a été spécifiquement discutée dans le cadre de la décision de la COP 10 sur les approches transfrontalières.¹
- Accorder davantage d'attention à la **gestion des bassins hydrographiques et aux océans** comme autres sujets à couvrir.

3. Investissements et infrastructures, numérique, science, technologie et innovation (STI) + Intégration régionale et commerce

¹ Depuis 2010 et le plan d'action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité (décision X/22 de la COP10), la coopération décentralisée est encouragée, promue, soutenue et reconnue par les parties comme l'une des contributions des gouvernements locaux et régionaux à la réalisation des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité. La coopération décentralisée est essentielle pour partager l'expertise sur la lutte contre les causes de l'appauvrissement de la biodiversité, la promotion de son utilisation durable, l'amélioration des mécanismes de sauvegarde des écosystèmes et des espèces et le développement de la planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

- Promouvoir le dialogue et créer davantage d'espace pour les acteurs locaux dans le domaine de la **STI numérique**. Des plates-formes africaines locales existent et doivent être rejointes par des forums multipartites.
- Soutenir **l'intégration économique et le commerce** qui ont déjà lieu, notamment la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange global en africain. Veiller à ce que l'intégration régionale et le commerce soient complétés par les réalités sur le terrain. Envisager un partenariat spécifique avec les comités nationaux qui ont été créés. Mettre l'accent sur les services, les biens, les investissements, la concurrence et la jeunesse. Les investissements spécifiques qui ciblent le niveau national, les obligations vertes, le genre et la jeunesse ont été encouragés.
- Accroître la **participation** en associant les autorités locales au processus et en faisant participer les universités et centres de recherche africains.
- Examiner l'espace et le rôle de l'UE **par rapport à d'autres acteurs en Afrique** (par exemple, les États-Unis, la Chine)
- Favoriser la **complémentarité** en veillant à ce que les idées d'investissement et d'intégration tiennent compte des travaux en cours et des projets existants.

4. Gouvernance, paix et sécurité

- Renforcer les capacités africaines pour mettre fin aux flux transnationaux illégaux.
- Mettre l'accent sur la responsabilité, l'inclusion et l'égalité des sociétés afin de favoriser et de soutenir la **gouvernance démocratique** par l'intermédiaire de cadres continentaux et régionaux.
- Renforcer l'engagement **civique**, à savoir le dialogue entre les OSC et les institutions de gouvernance africaines.
- En particulier, en ce qui concerne la **coordination entre le plan d'action régional pour la reconstruction et le développement et d'autres piliers de l'IVDCI**, et la facilité de paix hors budget, l'accent mis sur les zones frontalières et la justice transitionnelle a été bien accueilli. Toutefois, d'autres activités doivent encore être couvertes, comme elles l'étaient dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix en l'Afrique.

5. Migrations et déplacements forcés

- Veiller à ce que l'utilisation des fonds d'aide pour programmer des activités sur les migrations, les déplacements et les réfugiés ne soit pas utilisée pour externaliser la politique intérieure de l'UE. La gestion des migrations semble faire l'objet d'une plus grande attention que des actions spécifiques en faveur des droits des migrants. L'APD devrait être utilisée pour réduire la pauvreté et les inégalités et accroître la résilience; voir la migration comme une force pour le développement.
- Il est nécessaire d'assurer la clarté et la supervision du **mécanisme flexible**: sera-t-il utilisé comme conditionnalité ou sera-t-il un outil qui apportera un soutien supplémentaire aux pays en situation de crise?
- Reconnaître la **«fluidité» du statut** qui change le long du parcours d'un migrant. Bien que la programmation par zone soit importante, le PIPR devrait se concentrer sur les personnes déplacées de force.
- Garantir une **approche fondée sur les droits** qui tienne compte des différents aspects de la vulnérabilité des migrants le long de la route migratoire. Utiliser l'aide pour créer des voies légales de migration, dans certains cadres. Aborder les questions transversales, telles que la «migration défailante» et l'emploi des jeunes, etc. dans les plans d'action.

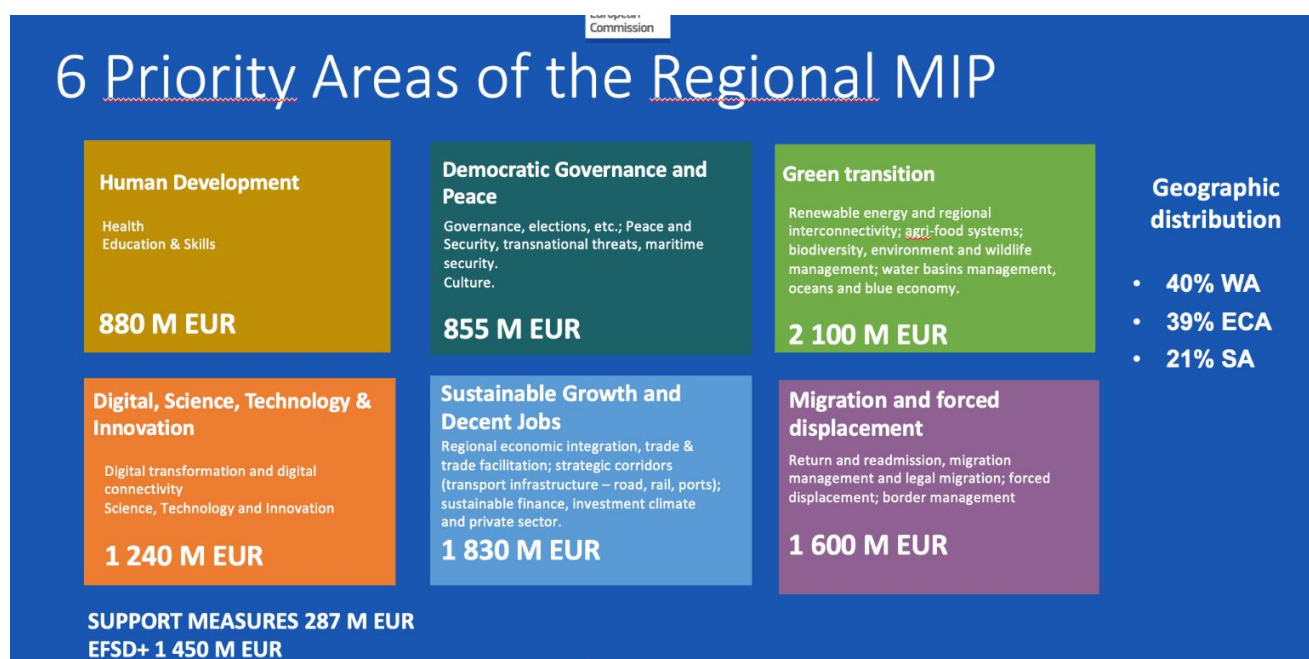
1. Contexte et introduction

Le 13 décembre, une consultation virtuelle sur le programme indicatif régional pluriannuel (PIPR) de l'UE pour l'Afrique subsaharienne a eu lieu. La session faisait suite à une première consultation virtuelle sur le PIP, qui s'est tenue en mars 2021. Cette réunion a été l'occasion de présenter le projet de PIP et de discuter de ses priorités et objectifs dans le contexte de l'évolution du partenariat entre l'Afrique et l'Europe entre la Commission européenne (DG INTPA), le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la société civile (OSC) et les partenaires et parties prenantes des autorités locales (AL). En plus de cette consultation virtuelle, les participants ont été invités à fournir des commentaires écrits avant le 20 décembre.

Les participants ont été accueillis par **Marlene Holzner**, chef de l'unité des autorités locales, des organisations de la société civile et des fondations de l'INTPA, qui a souligné que cette réunion était destinée à fournir un suivi et un retour d'information sur les recommandations formulées par les OSC et les autorités locales en mars 2021. **Alexander Baum**, conseiller principal au SEAE, a décrit le contexte de la consultation, qui se tenait alors que le sommet UA-UE, prévu pour février 2022, était en cours de préparation. Le sommet fournira des orientations politiques pour les relations futures entre les deux continents. M. Baum ajoute que le PIP s'est inspiré de la communication de l'UE sur les relations UE-Afrique, qui servira également de base aux discussions du sommet. **Hans-Christian Stausboll**, chef de l'unité des programmes régionaux et multi-pays pour l'Afrique à la DG INTPA, a remercié les participants pour leur contribution en mars 2021 et a précisé que certaines recommandations pourraient être mieux traitées par la programmation au niveau national, qui complète l'exercice de programmation régionale.

2. Présentation du programme indicatif pluriannuel régional (PIPR) 2021-2027 et des plans d'action annuels (PAA) pour 2021 et 2022

M. Stausboll présente les six domaines prioritaires du PIPR et souligne que le financement régional est destiné à remplacer le financement précédemment assuré par les programmes thématiques.



M. Stausboll a ensuite présenté les activités prévues au titre du premier **PAA pour 2021**, qui couvrira sept actions pour un montant total de 987 millions d'EUR, dont 1 milliard d'EUR est affecté au FEDD+ dans un PAA distinct. Celles-ci cibleront cinq priorités du PIP de l'ASS: le développement humain (santé); la transition verte; le numérique, la science, la technologie et l'innovation; la croissance durable et des emplois décents; et la migration et les déplacements forcés.

Une contribution sera également apportée à trois initiatives régionales de **Team Europe (TEIs) d'ASS** au titre des actions 1, 2 et 4:

1. TEI sur la fabrication et l'accès aux vaccins, médicaments et technologies de la santé en Afrique (MAV+) — €40M (contribution de TEI)
2. La santé numérique pour la COVID-19-€17M (contribution de TEI)
3. Investissements dans les infrastructures régionales — €750M
4. Initiative régionale pour la promotion de l'investissement pour les jeunes entreprises en Afrique (IYBA) — €22M (contribution de TEI)
5. Mécanismes de transit d'urgence (ETMs) vers le Niger et le Rwanda — €56M
6. Plates-formes d'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la République centrafricaine (RCA) — €75M
7. Mesures de soutien — €20M

Le PAA pour 2022 est divisé en deux parties.

PAA 2022 Partie 1

Se compose de dix actions pour un total de €454M et cible quatre priorités du PIPR: développement humain (éducation); démocratie, gouvernance et paix; transition verte; et la gestion des migrations. Il s'agit notamment d'une contribution aux TEI régionaux:

1. Soutien à la mise en œuvre du cadre continental africain des certifications (ACQF II) — €5M (contribution de TEI)
2. Programme de mobilité académique intra-africaine — €60M (contribution de TEI)
3. Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'initiative africaine de l'enseignement supérieur (HAQAA3) — €10M (contribution de TEI)
4. Soutien européen à la justice transitionnelle en Afrique — €5M
5. Renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest — €10M
6. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les groupes terroristes en ciblant les flux financiers illicites en Afrique de l'Est, au sud, en Afrique centrale et au Yémen — €5M (contribution de TEI)
7. Établissement des conditions de la libre circulation et de la sécurité des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest (libre circulation des personnes et migration phase II) — €33M (contribution de TEI)
8. Amélioration de la gestion des migrations — Phase III — €40M (contribution de TEI)
9. Mécanisme flexible — €200M (contribution de TEI)
10. Contribution de l'UE à l'adaptation au changement climatique et à la résilience en Afrique subsaharienne — €86M

PAA 2022 Partie 2:

Prévoit potentiellement 36 actions, ciblant toutes les priorités du PIPR de l'ASS. M. Stausboll présente un résumé des actions prévues pour chaque domaine prioritaire:

1. **Développement humain:** dimension régionale et gouvernance de l'accès aux vaccins, aux médicaments et aux technologies de la santé (MAV+); l'échange de compétences en matière de leadership chez les jeunes; plateforme continentale sur l'éducation et la formation; initiative de formation des enseignants.
2. **Gouvernance, Paix et Sécurité, Culture:** Laboratoire jeunesse UA-UE; assistance et observation électorales; sécurité maritime; prévention et atténuation des conflits dans les zones frontalières.
3. **Transition verte:** les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire; la transition énergétique verte (soutien à l'intégration des marchés; moyen de cuisson non polluant); l'hydroélectricité (digue de Kariba); le développement du secteur privé dans le domaine de l'énergie durable; la recherche et l'innovation dans les systèmes agroalimentaires; le grand mur vert; l'économie de l'élevage et le pastoralisme en Afrique de l'Ouest; la gestion des criquets du désert et autres organismes nuisibles transfrontières; NaturAfrica; l'utilisation durable de la faune sauvage; la gestion transfrontalière des eaux.
4. **Le numérique et la science, la technologie et l'innovation:** les autorités de régulation des télécommunications; le marché unique numérique; les centres d'excellence régionaux; les actions liées aux transitions vertes.
5. **Croissance durable et emplois décents:** une infrastructure de qualité et un accès au marché; le commerce des services; le commerce numérique et les paiements électroniques; la facilitation et la gouvernance des transports; les pépinières d'entreprises; centres d'assistance technique du FMI et mécanisme régional d'assistance technique.
6. **Migrations et déplacements forcés:** dialogues sur les migrations et la mobilité; réseaux régionaux et multinationaux; protection, retour et réinsertion; soutien aux situations de déplacement forcé.
7. **Mesures de soutien:** renforcement des capacités, FCT et appui au secrétariat de l'OAPCS.
8. **FEDD+:** Assistance technique liée aux accords de garantie FEDD+.

M. Stausboll a souligné que, s'il n'a pas été possible d'inclure toutes les recommandations formulées par les OSC et les autorités locales, cela a été fait dans la mesure du possible. Parmi les exemples, citons: le lancement d'un groupe de travail dédié au développement humain; l'augmentation des fonds consacrés à l'éducation pour répondre aux besoins des enfants et promouvoir des systèmes éducatifs équitables et inclusifs; et l'intégration d'une perspective de genre dans les programmes visant à garantir la participation des femmes. Il a ajouté que maintenant que la phase de programmation s'achevait, le véritable défi de la mise en œuvre allait commencer, pour lequel le dialogue et le partenariat avec les OSC et les autorités locales seraient cruciaux. Il a notamment insisté sur les domaines de la gouvernance et de la responsabilité, par exemple sur les flux financiers illicites et la garantie d'une démocratie participative. M. Stausboll a conclu en espérant que le dialogue avec la société civile se poursuivra et alimentera les discussions politiques et stratégiques.

Les participants au FPD ont ensuite été invités à poser **des questions de clarification**. Ils ont demandé si un sommet de la jeunesse serait soutenu parallèlement au sommet UE-UA de février 2022; comment le PIPR soutiendrait les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets afin de protéger les personnes les plus vulnérables; si et comment une approche multisectorielle des domaines thématiques sera adaptée, afin d'intégrer les priorités clés; quelles modalités garantiront la mise en œuvre du programme dans le cadre d'une coopération décentralisée; si et comment une approche multipartite sera présente et si elle inclura le renforcement des capacités des administrations locales. **M. Stausboll** précise que bon nombre des questions soulevées, telles que l'adaptation au changement climatique et son atténuation, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et le renforcement des autorités locales, seront abordées dans le cadre d'une programmation au niveau national. Les OSC et les autorités locales seront engagées au niveau régional le cas échéant, mais la mise en œuvre ne peut être efficace que s'il existe des composantes nationales solides. Il a précisé que le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autorités locales est une question à long terme, qui va au-delà des événements entourant le sommet UE-UA.

Les participants ont ensuite demandé si les priorités du programme PIPR en matière de santé prévoyaient un soutien à la stratégie de l'OMS pour la période 2020-25 et de mettre l'accent sur la santé numérique; comment il était prévu de combler les lacunes des systèmes de santé, de renforcer la recherche et le développement en

Afrique et de renforcer les capacités de l'industrie pharmaceutique en Afrique; dans quelle mesure la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation seraient inclus dans le développement humain; si la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie seraient inclus dans la section consacrée à l'éducation et aux compétences et si les acteurs locaux seraient associés à ces actions. **Eleonora Martinello** (DG INTPA) précise que la participation active des parties prenantes à l'éducation et aux compétences est prévue. **Enrica Pellacani** (DG INTPA) explique que la santé et les droits sexuels et reproductifs étaient l'une des priorités du pôle «santé», qui devrait être abordée en 2023; elle ajoute qu'un appel thématique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs est sur le point d'être lancé. **M. Stausboll** souligne que la Commission est consciente de la nécessité d'une interconnexion entre les actions et les approches, ce qui nécessitera une collaboration avec toutes les parties prenantes. Il confirme que la stratégie de l'OMS, la santé numérique et les campagnes de soutien à la vaccination constituent actuellement l'un des principaux thèmes de discussion entre l'UE et l'Afrique, rappelant aux participants le rôle moteur de l'UE dans le cadre de l'initiative COVAX et les efforts déployés pour renforcer les capacités africaines en matière de produits pharmaceutiques.

3. Discussions thématiques en groupe

La discussion s'est ensuite déroulée en **cinq groupes thématiques**, guidés par les questions suivantes:

- Quelles sont les vues des OSC/AL sur la pertinence des plans d'action régionaux pour 2021 et 2022 au regard des priorités du programme indicatif pluriannuel régional?
- Quels sont les principaux domaines/points focaux qui devraient être pris en compte lors de la phase de formulation des initiatives régionales de l'ASS?

1. Développement humain (y compris la santé, l'éducation, les compétences)

Eleonora Martinello, responsable de programme (éducation/compétences) à la DG INTPA a ouvert la discussion en groupe en accueillant les participants et en les informant que c'est la première fois qu'une discussion spécifique sur l'éducation a lieu dans ce contexte, en réponse aux commentaires reçus lors de la consultation précédente. **Enrico Mollica**, responsable de programme (santé) à la DG INTPA, a présenté les développements relatifs à la santé **et aux droits sexuels et reproductifs**: la création d'un groupe de travail technique conjoint avec les États membres (Belgique, Allemagne, Finlande, France et Pays-Bas) qui prévoient de travailler sur ce sujet par le biais d'une TEI. Le groupe de travail a organisé un atelier d'analyse conjoint avec les OSC de l'ASS, les autorités locales et régionales et les agences compétentes des Nations unies afin de mieux comprendre les besoins et les défis dans la région.

Les participants au FPD se sont félicités de **l'inclusion de la SRHR** dans le PIPR, soulignant qu'il était parfois plus facile de travailler sur ce sujet au niveau régional plutôt que national. Ils se sont interrogés sur les modalités de financement au titre de la TEI prévue — si les fonds passeraient principalement par les agences de développement des États membres et les agences des Nations unies ou si un financement profiterait directement aux OSC et aux organisations de femmes, en particulier aux organisations de jeunesse; il a été suggéré d'apporter un appui aux organisations de la société civile qui s'emploient à promouvoir la ratification du protocole de Maputo; pour la collecte de données; et pour l'identification et le partage des bonnes pratiques. Il a été souligné que la santé sexuelle et reproductive devrait être intégrée dans l'ensemble des priorités en matière de développement humain, étant donné qu'elle couvre également des aspects liés à l'éducation, notamment l'éducation sexuelle complète.

D'autres participants ont mis l'accent sur la nécessité d'une **approche multisectorielle du développement humain**, y compris des aspects tels que l'assainissement et l'hygiène de l'eau (**WASH**) dans tous les domaines, compte tenu de son rôle essentiel dans la préparation aux pandémies, la promotion de la **santé publique** et l'éducation (par exemple en permettant aux filles de gérer leur santé menstruelle à l'école). Les participants se sont également félicités des engagements pris dans le cadre du PIPR en matière de renforcement du système de santé et d'amélioration de la qualité des services de santé; ils ont souligné la nécessité de mettre

l'accent sur la création d'un environnement favorable dans le cadre de la coopération régionale et interrégionale pour la recherche et le développement dans le domaine de la santé mondiale, notamment dans le cadre du Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP). Ils ont appelé à une plus grande inclusion dans l'identification des priorités, notamment en créant des liens plus étroits entre le Forum politique de haut niveau (HLPF) et les priorités de programmation; l'adoption d'une perspective de genre dans les secteurs de la science, de la technologie et de l'éducation; et la collecte de données ventilées par genre et la mesure des incidences selon le genre.

Les participants se sont interrogés sur les liens entre les priorités de ce domaine thématique et des questions plus larges relatives aux droits de l'homme, telles que l'égalité et la non-discrimination, et ont veillé à ce que personne ne soit laissé pour compte; ils ont souligné qu'ils craignaient que le fait de placer des questions telles que l'eau potable et la réaction aux pandémies sous la rubrique «transition verte» signifierait que la sécurité de l'eau potable et l'hygiène des mains ne seraient pas abordées. D'autres ont posé des questions sur la relation entre ce domaine et la TEI sur la préparation aux épidémies. La nécessité de concentrer les efforts en matière de santé sexuelle et reproductive sur les adolescentes et les jeunes femmes, compte tenu de la prévalence des nouvelles infections au VIH dans ce groupe et de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les efforts de prévention, a été soulignée. Les participants ont suggéré que l'UE applique également une approche multisectorielle à ses propres travaux, le SEAE étant en mesure de promouvoir des politiques de promotion de l'équité dans le domaine de la santé. Ils ont également exprimé l'espoir qu'une modalité spécifique de soutien aux interventions dirigées par les communautés, qui sont particulièrement essentielles pour atteindre les communautés marginalisées, soit mise en œuvre.

Manuel Couffignal (DG INTPA) a confirmé que le programme régional en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) était conçu pour renforcer les cadres et les capacités politiques afin de mettre en œuvre la SDSR dans le cadre des programmes de renforcement du système de santé, de renforcer le plaidoyer et la responsabilité sociale — toutes actions qui nécessiteront le soutien de la société civile. La TEI n'est pas destinée à être mise en œuvre par les agences des États membres, mais plutôt à mettre en commun les ressources pour un vaste partenariat de mise en œuvre par l'intermédiaire des OSC, du Forum parlementaire africain et des agences des Nations unies; de nombreuses organisations africaines de droits des femmes ont été incluses dans la consultation initiale. M. Couffignal a également précisé que la multisectorialité sur des sujets tels que l'hygiène et la santé, l'éducation, la protection sociale et la nutrition était l'approche prévue, en particulier en ce qui concerne la préparation aux pandémies, où une gestion multisectorielle et interdisciplinaire en matière de prévention, de détection et de lutte contre les menaces pour la santé dues aux maladies zoonotiques et vectorielles était prévue. En ce qui concerne la recherche et le développement, il souligne que la DG INTPA coordonne avec la DG Recherche la meilleure façon de soutenir les instituts africains de santé publique, y compris par l'intermédiaire de l'EDCTP. **Silvia Logar**, de l'équipe régionale de santé de la DG INTPA, a ajouté que l'intention était de maintenir une approche «santé dans toutes les politiques». Si la nutrition et le WASH n'ont pas été spécifiquement abordées dans le cadre du développement humain, ils le sont dans celui de la transition verte.

Mme Martinello a discuté de la programmation prévue en matière d'éducation, indiquant que les premiers programmes en cours d'élaboration sont la poursuite des actions en cours — relatives à l'accréditation, la qualification, l'enseignement supérieur, la mobilité et les bourses. Elle a précisé que les OSC peuvent bénéficier de ces programmes en tant que membres de consortiums avec des établissements d'enseignement supérieur; une approche multisectorielle sera assurée par la complémentarité avec les programmes nationaux.

Les participants ont souligné **le rôle important que peuvent jouer les autorités locales**, qui peuvent établir des liens entre l'éducation et l'hygiène et assurer la formation des enseignants; toutefois, cela nécessite un renforcement des capacités et des possibilités de mise en réseau pour ces acteurs. D'autres participants ont rappelé les récentes consultations sur le GAP III et le plan d'action pour l'égalité des genres et ont suggéré que les recommandations formulées dans ces contextes soient prises en compte également pour le PIPR de l'ASS,

en particulier: la nécessité de renforcer la participation et le leadership des femmes; la promotion de la mise en réseau des jeunes dirigeants en Europe et en Afrique afin de renforcer la participation des jeunes à la vie politique; la garantie que la formation aux qualifications et aux compétences corresponde aux besoins du marché local (conformément à la stratégie de l'UA pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) pour favoriser l'emploi des jeunes²); et la contribution à une approche multipartite au niveau local.

Enfin, l'accent **mis au niveau régional sur le soutien aux enseignants** a été salué, mais les participants ont souligné qu'outre la formation (en particulier le renforcement des compétences en matière d'éducation inclusive et de technologies de l'information et de la communication (TIC)), des mesures visant à remédier aux pénuries d'enseignants et à les soutenir étaient essentielles. Le rôle des communautés dans la collecte de données, l'analyse et la résolution des problèmes a également été souligné.

Mme Martinello a convenu que les recommandations issues d'autres consultations seraient très pertinentes à prendre en considération. Elle a souligné que le PIPR prévoyait un résultat spécifique pour les enseignants, axé sur la qualité de l'enseignement pour les compétences de base — également pertinent pour traiter les questions de gouvernance. Le PIPR portera sur les compétences numériques pour les enseignants, l'innovation, l'apprentissage et l'enseignement des TIC et l'inclusion.

Les recommandations supplémentaires soulignées par les organisations dans leurs contributions écrites, sont les suivantes:

- Renforcer le PIPR en mettant davantage l'accent sur les multiples dimensions du développement humain et leur intersectionnalité. Cela permettrait d'aborder des aspects tels que le logement et le développement urbain, même s'ils ne font pas partie des priorités du PIPR.
- Reconnaître le rôle des services de base dans le développement humain et un environnement favorable, notamment l'impact transformateur d'un foyer adéquat offrant stabilité et sécurité aux jeunes.
- Renforcer l'inclusion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en tant que composante essentielle du développement humain. En particulier, mettre l'accent sur l'éducation en matière de santé et d'hygiène, ainsi que sur l'accès à l'eau et aux installations sanitaires. Mettre à la disposition des gouvernements d'Afrique subsaharienne un soutien financier et technique pour mettre en œuvre des feuilles de route nationales chiffrées pour l'hygiène des mains et mettre en œuvre la stratégie conjointe des ministres de la santé de la Communauté de développement de l'Afrique australe visant à renforcer l'accès aux installations d'hygiène dans tous les contextes. Accroître le financement d'urgence pour le WASH dans les établissements de santé.
- Inclure les SRHR dans les PAA 2022 et 2023.
- Répondre aux besoins des personnes handicapées dans les politiques et programmes de santé et d'éducation. Plus précisément, dans la priorité 1, il s'agit du résultat 1.1: L'architecture africaine pour la sécurité sanitaire et la préparation aux pandémies est durablement renforcée; résultat 1.3: La capacité de santé publique en Afrique est renforcée; et résultat 2.1: Amélioration de la gouvernance, de la formation et du développement professionnel des enseignants dans le domaine de l'éducation de base.
- Dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de l'éducation, inclure une approche axée sur la transformation de l'égalité entre les genres et fondée sur les droits pour lutter contre la fracture numérique et soutenir la remise en question des normes discriminatoires fondées sur le genre, ainsi que le soutien à la création de mouvements (par exemple, soutien à la société civile, y compris aux organisations de la jeunesse et aux organisations de travailleurs).
- Renforcer les systèmes publics de santé et d'éducation des pays et l'appropriation par les pays en augmentant le soutien budgétaire avec des engagements d'aide de trois à six ans; et promouvoir les

² Octobre 2018, <https://au.int/en/documents/20181022/continental-strategy-technical-and-vocational-educational-and-training-tvet>

systèmes régionaux et continentaux de protection sociale et la mobilisation progressive des recettes intérieures.

- Inclure les initiatives régionales africaines renforçant les capacités des gouvernements, des organes de contrôle et des organisations de la société civile dans leurs travaux sur les recettes intérieures, les dépenses, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites. Cela serait conforme à la déclaration d'Addis 2020 sur l'initiative fiscale, soulignant la nécessité de soutenir les acteurs responsables.
- Harmoniser les systèmes de réglementation des médicaments dans toute l'Afrique, par à un soutien accru à l'opérationnalisation de l'Agence africaine des médicaments.

2. Transition verte (y compris le changement climatique, l'énergie durable, l'agroalimentaire, la biodiversité, la gestion des bassins hydrographiques)

Enrica Pellacani (DG INTPA) a ouvert la discussion en informant les participants de l'engagement récent de l'UE d'augmenter les dotations en faveur du changement climatique et de la biodiversité, qui s'est traduite par une ligne budgétaire spécifique de 300 millions d'euros dans le PIPR. Elle a souligné que le changement climatique est un thème transversal abordé à travers toutes les priorités. Mme Pellacani a mentionné également l'augmentation des dotations en faveur de la biodiversité grâce à l'enveloppe régionale ainsi que le soutien à la Convention des Maires et à l'agroécologie. **Gauthier Schefer** (DG INTPA) a précisé que l'action relative au changement climatique comporte deux volets: l'un sur l'adaptation et l'autre fournissant un soutien au secrétariat de la Convention des Maires.

Les participants se sont félicités de l'affectation de fonds supplémentaires pour l'atténuation du changement climatique, mais ont souligné que des ressources importantes seraient nécessaires pour faire face aux pertes et aux dommages causés par les changements climatiques; ils ont demandé si le fonds d'adaptation au changement climatique contiendrait un programme ou apporterait un soutien direct aux pays afin d'assurer une mobilisation multipartite, y compris les autorités locales en Afrique, et si, au-delà des autorités locales, d'autres parties prenantes, telles que les organisations communautaires, auraient accès aux ressources. D'autres participants ont suggéré de mettre en place des réseaux transnationaux d'autorités locales concernés par les mêmes problèmes d'adaptation et d'atténuation (par exemple, les côtes, les problèmes du désert, la préservation des oasis, la préservation des montagnes) afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et de faciliter l'accès au financement des donateurs.

Mme Pellacani a convenu qu'il était crucial d'examiner les questions de subsidiarité, en particulier en travaillant au niveau communautaire, même si cela peut constituer un défi dans la programmation régionale. Elle a souligné que la CE était consciente de l'ampleur des besoins dus aux pertes et aux dommages, et que son objectif était de tenir l'engagement pris lors de la COP 26, qui s'élèvera à au moins 300 millions d'euros grâce à l'enveloppe régionale. **M. Schefer** a informé les participants que le Fonds d'adaptation au changement climatique dispose d'un mode spécifique de financement des actions qui passe par son conseil d'administration, qui comprend une coalition d'OSC. Il a souligné que le soutien à la Convention des Maires ne constitue qu'une partie de la réponse de l'UE au changement climatique au niveau continental. **Placido Hernandez Aguilar** (DG INTPA) a informé les participants que 700 millions d'euros ont été affectés à l'énergie durable, y compris la promotion de projets sur les énergies renouvelables. Une attention supplémentaire sera mise sur les moyens de cuisson non polluant, qui, si elle était abordée au niveau continental, pourrait avoir un impact positif sur l'amélioration de la santé et l'arrêt de la déforestation.

Les participants ont souligné qu'une combinaison de solutions et d'initiatives de liaison (par exemple, la réutilisation des déchets dans l'agriculture dans le cadre d'une économie circulaire) serait nécessaire pour atteindre les objectifs définis — ceux-ci devraient également être mis en œuvre par des coopératives et des PME dirigées par des femmes. Les investissements devraient stimuler les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en soutenant les initiatives régionales existantes détenues par l'Afrique, telles que l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI), l'Initiative pour les PMA en matière d'énergies

renouvelables et d'efficacité énergétique (REEEI) et le Cadre africain pour les énergies renouvelables (AFRETRAP). En ce qui concerne la question de la des moyens de cuisson non polluant, il a été souligné que le caractère abordable des solutions proposées est essentiel à leur adoption généralisée; la promotion de l'accès à l'électricité peut également contribuer à cet objectif.

M. Hernandez Aguilar a indiqué que des objectifs en matière d'économie circulaire seront inclus dans la programmation future. **Claudia Antonelli** (DG INTPA) a présenté les activités prévues sur le système agroalimentaire: la recherche et le développement pour les systèmes agroalimentaires; un programme spécial DESIRA+ pour l'Afrique — développement de l'innovation intelligente et promotion d'une culture de la recherche participative sur l'agriculture avec les agriculteurs, les organisations d'agriculteurs et les chercheurs; un programme régional sur la grande muraille verte, y compris l'écologisation du Sahel et la mise en place de systèmes alimentaires plus viables (principalement financés par des enveloppes nationales); soutien d'un suivi et une évaluation plus efficaces, promotion de la coordination en matière de plaidoyer. En outre, un soutien sera apporté à l'économie de l'élevage afin de promouvoir un pastoralisme pacifique. Mme Antonelli a déclaré que l'agroécologie serait introduite par la recherche et le développement, la recherche appliquée étant au cœur de l'agenda; le grand mur vert fait également partie de l'agenda de l'agroécologie. Elle a souligné l'intention de s'appuyer sur les programmes existants.

Les participants ont demandé comment la complémentarité entre les enveloppes régionales, mondiales et nationales serait assurée; s'il est possible de savoir à quel niveau un sujet donné sera traité et avec quelle allocation; et si les programmes régionaux permettront d'accorder de petites subventions à des groupes locaux.

Mme Antonelli a souligné l'engagement de la Commission européenne en faveur de la complémentarité. Elle a assuré les participants que des questions telles que la sécurité alimentaire et l'économie de l'élevage seront abordées au niveau national, en collaboration avec les OSC. Elle a déclaré que de petites subventions pour les groupes locaux pourraient être possibles et seront définies lors de la formulation des programmes. **Ingeborg Thijn** (DG INTPA) a présenté la planification sur la biodiversité, qui s'articule autour de trois piliers: conservation de la nature, développement des personnes et gouvernance. Elle a expliqué que le programme NaturAfrica aura la plus grande part du financement, à mettre en œuvre par une approche innovante, centrée sur l'être humain, qui sera inclusive et communautaire. Il sera divisé en six volets régionaux (dirigés par des délégations de l'UE au Burkina Faso, au Botswana, au Kenya, au Cameroun, au Gabon et un autre à identifier) et sur la base d'études sur les besoins. Le pilier gouvernance sera axé sur les programmes transversaux, y compris l'utilisation durable des produits issus de la faune et de la flore sauvages. **Cristobal Delgado Matas** (DG INTPA) a discuté de la programmation sur l'eau, organisée autour du programme continental, l'Afrique bleue, en mettant l'accent sur les capacités institutionnelles, la réforme des politiques et l'amélioration de la gestion intégrée de l'eau. Un deuxième domaine sera celui des activités sur le lac Victoria: gestion de l'eau, infrastructures, et éventuellement corridors d'eau. Le Centre commun de recherche (CCR) soutiendra ces travaux, ainsi que les centres d'excellence en Afrique qui avaient été engagés précédemment. **Laeticia Rivagorda** a présenté la planification des océans, qui devrait figurer dans les dotations financières pour 2023-24 et être plus large que les interventions précédentes, couvrant la gouvernance des océans, l'économie bleue et les écosystèmes marins, ainsi que la conservation et la restauration des ressources.

Les participants ont demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le commerce des espèces sauvages et les initiatives forestières régionales seraient couverts, si une approche régionale de la déforestation, en particulier dans le bassin du Congo, était adoptée et sur l'avenir de l'initiative « Switch Africa to Green ». D'autres ont suggéré de promouvoir le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent. La question des empiètements forestiers, de la transformation après récolte et de leurs liens avec la réduction de la productivité a été abordée dans le contexte d'une production durable, ainsi que la nécessité de promouvoir l'engagement des jeunes dans l'agriculture. La nécessité d'une coopération transfrontalière, d'un échange de connaissances et d'expériences en Afrique et

entre l’Afrique et d’autres continents a été soulignée. Les participants ont également posé des questions sur l’allocation budgétaire pour la biodiversité dans le PAA2022.

Mme Antonelli a précisé que des actions en matière de transformation des denrées alimentaires étaient prévues au niveau national; à l’échelle régionale, cette question serait inscrite à l’ordre du jour et abordée par la recherche afin de mieux comprendre les défis et les solutions après la récolte. **Mme Thijn** a indiqué que le soutien aux divers accords multilatéraux sur l’environnement était prévu ultérieurement. Elle a également précisé que des actions forestières seront développées dans le cadre de NaturAfrica avec un programme transversal spécifique sur la déforestation, comme sur le commerce et le trafic d’espèces sauvages. En ce qui concerne le bassin du Congo, c’est l’une des fenêtres de NaturAfrica; le financement transversal provient également du PIPR. Cela couvrira le pilier de gouvernance de la biodiversité et sera également financé en partie par l’enveloppe thématique. **Mme Pellacani** a regretté que des dotations financières spécifiques ne puissent pas encore être fournies.

Parmi les autres recommandations mises en évidence par les organisations dans leurs contributions écrites, mentionnons:

- Intégrer plus systématiquement la justice et l’équité dans les travaux en parlant de «transition verte et juste» et en définissant des principes à cet égard, afin de reconnaître le rôle que jouent les inégalités sociales et économiques dans les crises climatiques.
- Reconnaître que le programme de la transition verte doit également évoluer dans des contextes fragiles. Les fonds destinés à l’adaptation et à la sensibilisation au changement climatique doivent soutenir et encourager la cohésion sociale afin de lutter pour la justice climatique et la justice de genre.
- Le financement de l’adaptation devrait aider les pays partenaires à améliorer l’intégration et la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs plans nationaux d’adaptation (PAN).
- Placer l’urgence d’une transition juste et verte dans l’agriculture au centre de la stratégie visant à réunir les objectifs en matière de climat, de biodiversité, d’égalité de genre et de développement économique. Mettre l’accent sur les petites productrices alimentaires et les agricultrices et reconnaître les approches agroécologiques comme une solution clé pour la mise en place de systèmes alimentaires durables et la lutte contre le changement climatique.
- Accorder davantage d’attention aux stratégies de développement des parcours, de la déforestation et de l’aquaculture et de la pêche dans la région.
- Reconnaître le rôle des villes vertes. Une conception durable et résiliente de l’expansion des villes aura une incidence majeure sur les émissions de gaz, l’efficacité énergétique et les déchets.
- Veiller à ce que la prévention et la préparation aux catastrophes soient suffisamment intégrées pour favoriser la résilience. L’approche du triple lien entre la paix au développement humanitaire (PDH) est un aspect clé de la résilience au changement climatique.
- Soutenir les programmes WASH résilients au changement climatique dans l’ensemble de l’Afrique subsaharienne. Ces programmes peuvent répondre à plusieurs priorités clés en même temps et viser à renforcer les capacités des autorités locales et des prestataires de services à répondre aux impacts du changement climatique sur le secteur WASH.
- Soutenir l’utilisation accrue des systèmes d’alerte précoces et des évaluations des risques. Conformément aux actions visant à soutenir les conflits liés à l’eau, compte tenu de l’importance de l’accès à l’eau en tant que facteur de conflit.
- Les zones humides devraient être explicitement reconnues comme un élément clé des ressources en eau limitées. La conservation et la restauration des zones humides sont également essentielles en ce qui concerne la Grande Muraille Verte.
- Redéfinir les priorités de l’aide au développement en faveur de l’agriculture et de la sécurité alimentaire dans son budget actuel à long terme pour les années 2021-2027, étant donné que les défis auxquels sont confrontés la crise climatique et la sécurité alimentaire sont énormes et que

l'agriculture et le secteur alimentaire continuent d'être essentiels au développement social et économique de la plupart des pays africains.

- Mettre davantage l'accent sur l'urbanisation résiliente ou sur une transition urbaine verte. Le continent abrite les centres urbains qui connaissent la croissance la plus rapide et ne doivent pas être mesurés uniquement par les émissions de CO₂, mais doivent être élargis pour couvrir les moyens durables de toutes les ressources utilisées.

3. Investissements et infrastructures, numérique, STI + Intégration régionale et commerce

Fabio Di Stefano, chef d'équipe sur le numérique (DG INTPA), a ouvert la discussion en petits groupes en présentant la programmation de l'AAP2021, qui consiste en un programme d'investissement de 750 millions d'euros, portant sur les infrastructures numériques, de connectivité et de transport. Cette aide sera principalement allouée au moyen d'un financement mixte, ce qui signifie que les banques et le secteur privé peuvent présenter des propositions d'investissement visant à obtenir des subventions de l'UE. Cette initiative est dotée d'un cadre institutionnel solide, car la CE signera un accord avec la Commission de l'Union africaine et disposera d'un comité directeur conjoint pour assurer la cohérence politique avec ses propres priorités. En ce qui concerne le numérique et les STI, la DG INTPA collabore avec la DG Recherche et la DG Éducation et culture afin d'aligner sa position avant le dialogue politique; en outre, une évaluation préliminaire des actions possibles et un inventaire de la STI des partenaires en Afrique (universités, centres de recherche, etc.) ont été lancés. En ce qui concerne le numérique, M. Di Stefano a déclaré que la connectivité numérique et le cadre réglementaire sont les principales priorités, avec cinq sous-secteurs identifiés: gouvernance réglementaire (autorités de régulation), gouvernance des données, administration en ligne, finance numérique, cybersécurité. Récemment, une branche africaine du D4D Hub a été créée, qui sert de plate-forme de coordination entre la CE et les États membres, avec des partenaires africains qui seront bientôt ajoutés. Il a conclu en informant les participants qu'un forum multipartite numérique coordonné par la CE et la CUA aura lieu en janvier.

Gaëlle Doleans, assistante de programme sur l'intégration régionale, le commerce (DG INTPA), a expliqué que les travaux sont en cours sur les domaines thématiques prioritaires pour identifier des actions spécifiques. La CE vise à soutenir la mise en œuvre de différents accords commerciaux, y compris l'ALE continental africain (ALE continentale), en vue de favoriser le commerce au service du développement durable en augmentant la création d'emplois et les salaires, en particulier pour les travailleurs non qualifiés et les femmes. Alors que le secrétariat de l'ALEC prépare des négociations sur divers protocoles (services, biens, investissements, concurrence, commerce électronique, genre et jeunesse), l'objectif de la CE est d'intégrer l'égalité des genres, les ODD et les mesures relatives au changement climatique dans son approche thématique. Au niveau des pays, des consultations et des forums multipartites avec les OSC, les autorités locales et les entreprises sont prévus. Mme Doleans a présenté les domaines thématiques du PIPR: douanes, facilitation des échanges et règles d'origine; infrastructure de qualité et accès au marché; commerce des services; commerce numérique et services en ligne; concurrence; investissement; propriété, statistiques commerciales; et commerce et mouvement des travailleurs. Elle informe les participants qu'un processus de consultation visant à évaluer les besoins dans tous ces domaines a été lancé pour les délégations de l'UE. Le PAA 2022 mettra l'accent sur les infrastructures de qualité et l'accès au marché, auxquels la plupart des fonds sont alloués, ainsi que sur le commerce des services et le commerce numérique. En ce qui concerne l'infrastructure de qualité, de nombreux projets sont en cours sur des sujets tels que la réglementation, les services, les institutions, les cadres réglementaires visant à assurer la conformité des produits aux normes et la facilitation du commerce.

Eva Kyriakou, responsable de programme sur les investissements (DG INTPA) a indiqué aux participants que les investissements seraient acheminés principalement par le biais du FEDD+ et de la section sur le secteur privé et la macroéconomie. Elle a souligné que de nombreuses recommandations sur le ciblage macroéconomique par le biais de la programmation régionale, y compris la durabilité environnementale et sociale, avaient été prises en compte et que l'égalité des genres, les systèmes de marché et les normes sociales étaient soutenus horizontalement. En ce qui concerne les actions AAP2021, Mme Kyriakou a présenté une TEI

sur l'investissement dans les jeunes entreprises par l'expertise et le soutien technique. Dans l'AAP 2022, elle a présenté trois actions: Appui du FMI et des centres d'assistance technique; l'élargissement du mécanisme d'assistance technique pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud; et un programme d'incubateurs.

Les participants ont posé des questions sur les sources de données pour certains des indicateurs prévus; comment seraient mesurer l'efficacité des actions visant à promouvoir la croissance des emplois décents et la croissance des salaires; si le financement fourni dans le cadre du FEDD+ était dépensé et qui seraient les partenaires et bénéficiaires attendus et s'ils incluraient la Banque africaine de développement et les banques nationales de développement. D'autres ont suggéré d'associer davantage les autorités locales à l'intégration économique et au commerce, en soulignant que les stratégies locales de développement économique s'harmonisent avec les programmes régionaux visant à renforcer les chaînes de valeur et ont noté que les autorités locales créent un environnement propice aux PME et aux entreprises dirigées par des femmes; Les AL devraient en outre être inclus dans les efforts de gouvernance électronique. Il a en outre été souligné qu'un défi pour les investissements dans l'infrastructure était de réduire les risques liés à la phase de préparation du projet. Enfin, l'importance de garantir la création d'emplois décents (garantie des droits du travail, des normes et des processus de gouvernance tels que le dialogue social) ainsi que des mesures d'intégration économique efficace par le biais de réponses au marché du travail (mobilité de la main-d'œuvre régionale et sous-régionale et dialogue social régional) ont été soulignées.

Mme Doleans a informé les participants que les normes du travail et le travail décent ne sont pas au cœur des programmes dans ce domaine, mais qu'ils seront pris en compte. À titre d'exemple, un projet d'infrastructure de qualité ciblera des chaînes de valeur spécifiques, sélectionnées en fonction du potentiel de création d'emplois décents; un soutien sera également apporté à l'harmonisation des normes, y compris des normes du travail. **M. Di Stefano** a assuré les participants que les fonds FEDD+, dont 700 millions d'euros sont destinés au financement mixte, seront certainement engagés dans les quatre années de mise en œuvre. En ce qui concerne les actions prévues, celles-ci se concentrent sur les corridors stratégiques dans le secteur des transports et de l'énergie. Pour le numérique, les partenaires sont tous dans le secteur privé; toutefois, ils ne seront pas des bénéficiaires directs de fonds. Les principaux partenaires de la CE sont des institutions financières telles que la Banque européenne de développement, les banques de développement des États membres ou la Banque africaine de développement. M. Di Stefano a assuré les autorités locales qu'elles peuvent être partenaires dans la mise en œuvre des projets de dimension régionale pertinents dans ce domaine. Toutefois, en ce qui concerne le cadre réglementaire en matière de gouvernance numérique, il n'est pas encore clair s'il sera possible de soutenir cette démarche au niveau des autorités locales, étant donné que les efforts de gouvernance en ligne visent principalement les gouvernements centraux. **Mme Kyriakou** a précisé que, dans le contexte du FEDD+, les IFI sont les principaux collaborateurs, qui travaillent ensuite avec les banques locales et le secteur privé local; il existe toutefois une ouverture pour élargir la base de partenaires et travailler avec les banques de développement régionales.

Les participants ont ensuite posé des questions sur la communication relative à la stratégie de passerelle mondiale et sur la question de savoir si elle prévoyait un rôle pour les OSC, qui peuvent être des partenaires dans le développement de la connectivité régionale et d'une industrie verte africaine. D'autres se sont interrogés sur la coordination et la complémentarité entre l'UE et d'autres donateurs tels que les États-Unis et la Chine, qui sont également présents et actifs sur des projets d'infrastructures dans la région.

M. Di Stefano a confirmé que le PIPR mettra en œuvre les principales priorités de la communication sur la passerelle mondiale. Il précise que, dans les décisions concernant les investissements dans les infrastructures, l'intérêt des bénéficiaires est la principale préoccupation de l'UE — toutefois, lorsque cela est pertinent et possible, les investissements et les activités d'autres acteurs seront pris en compte.

Parmi les autres recommandations mises en évidence par les organisations dans leurs contributions écrites, mentionnons:

- Les actions dans le domaine des investissements privés et de l'esprit d'entreprise devraient accorder la priorité au soutien de modèles d'entreprise durables et inclusifs (entreprises de l'économie sociale, coopératives, etc.) et au soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) pour surmonter les contraintes en matière de crédit.
- Reconnaître le potentiel du secteur du logement pour la création d'emplois et la croissance en Afrique, et promouvoir le rôle important des OSC ainsi que des autorités locales dans la rénovation urbaine, en encourageant l'adoption par les communautés de nouvelles infrastructures.
- Poursuivre les travaux d'appui à l'amélioration des taudis au niveau régional.
- Les considérations relatives aux personnes handicapées devraient être examinées plus avant dans le cadre du résultat 2.2 (Progrès réalisés en matière de mobilité de la main-d'œuvre).
- Encourager des relations commerciales internationales équitables; recentrer l'accent sur le renforcement des marchés locaux et des chaînes d'approvisionnement courtes, plutôt que sur des chaînes de valeur longues axées sur l'exportation.
- Inclure la sensibilité aux conflits dans les résultats et les indicateurs afin d'assurer une mise en œuvre adéquate des analyses d'impact et des conflits dans tous les investissements.

4. Gouvernance, paix et sécurité

Marco Sioli, responsable du programme sur la gouvernance et le soutien aux OSC (DG INTPA), a souhaité la bienvenue aux participants en indiquant que nombre de leurs recommandations de mars 2021 avaient été prises en compte. Par exemple, l'architecture de gouvernance africaine comprend désormais une composante sur les organisations de la société civile; L'observation électorale prévue pour soutenir uniquement les capacités institutionnelles gouvernementales soutiendra désormais également les réseaux d'OSC, par exemple pour l'observation, l'éducation et la sensibilisation. **Chiara Raffaele**, responsable de programme pour la paix et la sécurité (DG INTPA) a présenté le PAA pour 2021, qui se concentrera sur les zones frontalières et examinera les retours d'information fournis sur la concurrence pour les ressources naturelles, la prévention des menaces transnationales pour la sécurité, l'amélioration de l'accès aux services de base et l'adoption d'une approche du lien. Le PAA 2022 mettra l'accent sur le Sahel, en particulier sur la prévention des débordements de conflits sur les zones côtières, le lac Tchad et la Corne de l'Afrique; il examinera les causes profondes, les moyens de subsistance et les services de base, avec un rôle central pour les organisations de la société civile et les autorités locales.

Les participants ont demandé si, outre la lutte contre les groupes organisés transnationaux, les PAA contenaient d'autres éléments relatifs à la paix et à la sécurité. D'autres se sont félicités de l'accent mis sur les flux financiers illicites en tant que sources d'instabilité dans la région et ont demandé comment la contribution de la TEI dans le cadre du PAA 2022 envisageait le rôle des OSC.

Mme Raffaele a informé les participants que la planification n'était pas encore définie, mais qu'il était prévu de se concentrer sur la justice transitionnelle en Afrique, le renforcement des capacités antiterroristes de l'Afrique de l'Ouest et la lutte contre la criminalité transnationale et les groupes organisés. En ce qui concerne la TEI, **M. Sioli a déclaré** que, bien qu'il s'agisse d'un travail en cours, on peut espérer une participation effective des OSC. **M. Jorge Pereiro Pinon** (DG INTPA) a ajouté que la TEI sur les flux financiers illicites était destiné à contribuer aux capacités africaines dans le domaine de la criminalité transnationale organisée, mais qu'elle aura également un aspect plus large. La TEI est en cours de finalisation et il est prévu que l'Allemagne en prenne l'initiative; la sensibilisation des parties prenantes africaines, y compris des organisations de la société civile, ainsi que des séances de consultation sont prévues pour le premier trimestre de 2022.

Les participants ont ensuite demandé comment les actions qui avaient été menées précédemment dans le cadre du fonds fiduciaire de l'UE, de la PESG, de la facilité de soutien à la paix de l'UE, de la paix, de la stabilité et de la prévention des conflits s'inscrivaient dans le cadre du nouveau PIPR, et comment la coordination avec le FPI serait gérée. En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de sécurité et de

développement (CBSD), qui relève des trois piliers de l'IVCDI, ils se sont demandé si cela figurerait dans les programmes régionaux ou dans le cadre de l'appui au secteur de la sécurité nationale.

Mme Raffaele a confirmé que des systèmes de coordination sont en place pour tous les mécanismes, en interne et avec d'autres DG, ainsi qu'avec le FPI et le SEAE, qui géreront la Facilité européenne pour la paix. La DG INTPA se concentrera sur les composantes civiles et policières de ce soutien. **M. Pereiro Pinon a rappelé aux** participants que la Facilité européenne pour la paix est hors budget en raison des spécifications du traité de l'UE; en ce qui concerne les piliers thématiques et géographiques, ceux-ci seront utilisés selon les besoins en fonction de l'action et de la zone — en particulier dans le cas du SDBC, ce financement est un potentiel plutôt qu'une enveloppe déterminée, qui peut être activée au cas où la collaboration avec l'armée est le seul moyen d'atteindre certains objectifs de développement.

Les participants ont posé des questions sur les résultats envisagés tout au long du PIPR en matière de gouvernance démocratique, d'état de droit et de transparence des élections, et sur la manière dont les OSC et les autorités locales, dont certaines peuvent être des experts ayant une expertise pour contribuer, peuvent être engagées.

M. Sioli a précisé qu'il existe une collaboration continue avec les institutions de l'UA et l'architecture de gouvernance africaine (AGA); en termes de dialogue, la collaboration avec les institutions et les organisations de la société civile apporte une valeur ajoutée, non seulement en fournissant des fonds, mais en créant des liens entre les différents acteurs. Il a souligné la volonté de soutenir les réseaux régionaux afin de faciliter les échanges et de renforcer les capacités des partenaires africains ainsi que de travailler avec des ONG spécialisées ayant des connaissances et des compétences existantes sur des sujets clés. Un exemple pourrait être le domaine du numérique, dans lequel la CE dispose d'une expertise limitée. **Mme Raffaele** a souligné que, dans le domaine de la justice transitionnelle, il existe une collaboration continue avec l'UA, les ONG spécialisées et les OING, ainsi qu'avec les OSC locales.

Les participants ont en outre souligné que si l'AGA était un acteur important, il faisait face à certains défis et était en sous-effectif, soulignant la nécessité de promouvoir des résultats concrets des dialogues UE-OSC-AGA afin d'encourager la participation. D'autres ont souligné l'importance de la programmation pour le transfert des responsabilités de la Facilité européenne pour la paix vers la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ou l'IVCDI, qui devrait être planifiée pour ce cycle du CFP.

M. Sioli a affirmé que la CE est consciente des limites des dialogues, la participation des OSC étant parfois dangereuse, ou la valeur ajoutée n'étant pas claire; il a néanmoins réitéré la détermination d'impliquer les OSC dans les initiatives de dialogue continental. **Mme Raffaele** a confirmé que le transfert de la responsabilité des aspects civils de la Facilité européenne pour la paix a été programmé.

Voici d'autres commentaires et recommandations mis en évidence par les organisations dans leurs contributions écrites:

- La transparence devrait être un principe qui traverse toute la stratégie.
- Envisager de recentrer la section sur la paix et la sécurité sur une approche axée sur la sécurité humaine.
- Envisager d'éliminer la référence à une approche de «stabilisation», qui évite ou refuse de s'attaquer aux causes profondes et aux causes structurelles des conflits, à la confiance entre l'État et la société et au dialogue politique inclusif et constructif, à des structures de pouvoir plus justes.
- Intégrer et hiérarchiser l'accès à la justice parallèlement à l'égalité des genres et au changement climatique afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Cela est essentiel à la réalisation de l'ODD 16 (et à la pandémie de COVID-19 en cours, ce qui permettra de récupérer les gains pour tous les ODD).
- Veiller à ce qu'il existe des mécanismes explicites et financés de responsabilisation et de plaintes/recours pour les citoyens dans le cadre de l'exécution du programme.

- Renforcer le soutien aux réseaux d'organisations de la société civile qui travaillent sur le suivi budgétaire, la responsabilité et la transparence des finances publiques, et contrer la tendance mondiale à la réduction de l'espace civique.
- Utiliser la numérisation, qui sera essentielle pour renforcer les règles foncières, les systèmes d'enregistrement foncier et les villes sûres, comme moyen de collaboration entre les OSC et les autorités locales.
- Inclure et consulter la société civile (acteurs de la paix à tous les niveaux, y compris ceux qui sont touchés par les tensions et les crises) en tant que composante essentielle des processus décisionnels.
- Tant l'UE que l'UA devraient se concentrer sur des mécanismes qui s'attaquent aux causes profondes des problèmes, notamment les inégalités, la pauvreté, le changement climatique et la gestion des ressources, et non sur les réponses militaires aux défis de sécurité.

5. Migrations et déplacements forcés

Victoria Garcia Guillen, responsable de programme et conseillère en matière de migration (DG INTPA) a présenté les actions prévues dans le PAA 2021, qui consistait à poursuivre l'initiative conjointe UE-OIM soutenant la CEDEAO sur la libre circulation et la mobilité en Afrique de l'Ouest. Elle a souligné qu'en tenant compte des recommandations formulées en mars 2021, l'accent sera mis sur le soutien à la migration légale et à la mobilité, au soutien de la libre circulation et à la ZLE africaine. Mme Garcia Guillen a déclaré que l'amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique prendra la forme d'une programmation souple qui s'alignera sur les priorités nationales, d'une meilleure coordination et d'un partage d'informations entre les partenaires, avec des ateliers de planification entre les gouvernements et les organisations de la société civile, ainsi que d'une attention accrue accordée à la migration de main-d'œuvre. En ce qui concerne le PAA 2022, l'accent sera mis sur la mise en place d'un mécanisme souple de soutien aux dialogues sur les migrations avec les pays d'origine. Mme Garcia Guillen reconnaît les préoccupations actuelles concernant ce mécanisme, mais souligne que le financement fourni par le mécanisme flexible s'ajoutera à l'APD et ne subordonnera pas l'APD à la coopération en matière de migration. Elle a souligné l'engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits et l'alignement sur les priorités des pays partenaires et a exprimé l'espoir qu'il serait également possible de financer des actions sur les voies légales de migration.

Mme Garcia Guillen présente les actions sur lesquelles la planification est moins avancée, telles que la protection des migrants, le retour et la réintégration, qui devraient mettre davantage l'accent sur l'appropriation et la participation des organisations de la société civile et des acteurs locaux au niveau communautaire, ainsi que sur l'amélioration des aiguillages et des liens avec les programmes nationaux de développement. Cela sera lié aux efforts visant à améliorer l'inclusion sociale, à lutter contre la stigmatisation, à fournir des informations fiables sur les risques, à protéger les droits et les opportunités le long de la route, ainsi qu'à soutenir les organisations de la société civile actives dans la gestion des migrations. Elle souligne que les objectifs en matière de protection des migrants et d'aide au retour volontaire ont été séparés conformément aux recommandations formulées en mars 2021.

Isabelle De Ruyt, responsable du programme sur les déplacements forcés (DG INTPA) a informé les participants qu'un objectif spécifique de lutte contre les déplacements forcés existait désormais dans le PIPR. En outre, l'UE soutiendra le pacte mondial pour les réfugiés, soutiendra les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) aux niveaux national et régional et financera la recherche, y compris par des chercheurs africains. Le dialogue politique tiendra compte du Forum mondial sur les réfugiés et de ses plateformes de coopération. Mme De Ruyt a expliqué que, contrairement au FFUE, les programmes seront destinés aux migrants et aux personnes déplacées plutôt qu'aux communautés d'accueil. Dans le cadre du PAA 2021, l'accent sera mis sur le mécanisme de transit d'urgence, le retrait des personnes vulnérables de Libye vers l'Indonésie ou le Rwanda où elles sont hébergées par des mécanismes de transit avant d'être réinstallées; cela permettra d'accorder plus d'attention aux besoins psychosociaux des réfugiés et à leur coexistence avec les communautés d'accueil. 75 millions d'euros ont été alloués à deux plateformes de coopération dans la Corne de l'Afrique: Soudan et Sud-Soudan, et Somalie. En RCA, où une plate-forme n'a

pas encore été annoncée par le HCR, la CE aidera les populations déplacées. Dans le Sahel et le lac Tchad, la Mauritanie sera soutenue en tant qu'hôte de réfugiés. L'accent sera mis sur les solutions durables, l'adaptation au changement climatique et la transition sans heurt des actions humanitaires, les composantes droits de l'homme et recherche étant plus importantes. 32 millions d'euros seront acheminés au moyen de subventions et seront donc accessibles aux organisations de la société civile dans le cadre de la première action en faveur des populations déplacées de force, bien que d'autres financements soient mis à la disposition des OSC au titre de la rubrique «migration». En ce qui concerne les activités futures, le PAA 2022 prévoit un programme de lutte contre les déplacements de population au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie et en RDC.

Les participants se sont dits préoccupés par le mécanisme flexible en tant qu'utilisation de l'APD de l'UE comme une incitation potentielle à gérer les flux migratoires; ils ont demandé comment ce mécanisme serait contrôlé. Ils se sont félicités de l'inclusion de la migration légale à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique et de la protection des réfugiés en tant que résultats spécifiques, tout en affirmant que les droits des migrants (et pas seulement les réfugiés et les demandeurs d'asile) mériteraient également une action spécifique. C'est pourquoi il a été demandé à la CE de préciser comment elle prévoyait d'éviter les lacunes en matière de protection et de garantir l'inclusion sociale et l'accès aux services. Les participants ont demandé quand les PIP nationaux seraient mis à disposition et comment la complémentarité entre eux et le PIPR serait assurée. D'autres se sont félicités du principe de l'appropriation par les pays, mais ont regretté l'absence d'action visant à promouvoir l'ouverture de voies migratoires légales aux États membres de l'UE. La nécessité de progresser davantage en matière de mobilité de la main-d'œuvre et d'adopter une «approche globale de l'itinéraire» a été soulignée. En ce qui concerne l'approche de la réintégration fondée sur les droits, les participants ont demandé comment les mesures prises dans les pays de transit et dans les communautés d'origine étaient envisagées; en ce qui concerne les objectifs en matière de déplacements forcés, il a été souligné que les populations du Sahel se déplacent dans des flux mixtes et que leur statut de protection et leurs besoins changent en cours de route. Les participants ont également posé des questions sur la mesure de l'impact des actions et sur la question de savoir si les indicateurs comprenaient les besoins psychosociaux, l'amélioration des droits de l'homme ou de la résilience des migrants ou des rapatriés. Ils ont souligné que le mécanisme de transit d'urgence au Niger avait du mal à gérer les rapatriés de Libye et que l'amélioration de son fonctionnement exigerait plus que des fonds supplémentaires. Enfin, les participants ont demandé comment la TEI prévue serait coordonnée avec d'autres actions, par exemple celle sur la route de l'Atlantique.

Mme Garcia Guillen a indiqué qu'elle comprenait les préoccupations des participants concernant le mécanisme flexible, en leur assurant que son principal objectif est de pouvoir fournir des financements d'urgence en cas de besoin, sur la base d'un dialogue avec les pays partenaires. En ce qui concerne les actions sur les voies légales, elle a indiqué que les États membres de l'UE seront incités à offrir des possibilités de migration légale et que la migration légale a également fait l'objet de discussions avec des partenaires dans le contexte de la migration de main-d'œuvre vers le Golfe, de la migration Sud-Sud et de la lutte contre la traite des êtres humains. En ce qui concerne un système de suivi des actions migratoires, l'objectif était d'améliorer la gestion des flux migratoires mixtes; la coordination est assurée par un groupe informel de coordination de l'IVCDI sur les migrations avec les États membres. **Mme De Ruyt** a confirmé que la CE est consciente des difficultés liées au mécanisme de transit d'urgence au Niger et que cela sera pris en considération dans la planification de l'action. **Mme De Ruyt** a également reconnu que la fluidité du statut est en effet très pertinente au Sahel et a informé les participants que la CE envisage d'adopter des approches par zone pour ne pas avoir à établir de distinction entre le statut des personnes pour y remédier.

Parmi les autres recommandations mises en évidence par les organisations dans leurs contributions écrites, mentionnons:

- Évitez l'expression «s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière», car elle décrit la migration comme un problème à résoudre, et «migration irrégulière» en général, car il n'existe pas de définition universellement acceptée.
- Inclure le logement/abri comme domaine d'intervention, car un logement convenable et abordable, y compris des services de base de qualité et la sécurité foncière, est une condition préalable à la

résilience et au développement socioéconomique des ménages. L'absence de telles conditions peut se transformer en causes profondes de la migration.

- Promouvoir des espaces de dialogue avec la société civile africaine et européenne afin de faciliter leur participation à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives.
- Examiner les indicateurs pour inclure les approches de genre et intersectorielles et faciliter la collecte d'informations qualitatives.
- L'APD ne doit pas être conditionnelle et doit toujours être orientée vers les objectifs du CAD. Avant de prendre toute action reliant mobilité et sécurité, une évaluation de ses objectifs, le respect des principes de ne pas nuire et l'alignement sur les recommandations du CAD doivent être effectués. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du détournement de l'APD lorsqu'il s'agit d'investir dans la «gestion des frontières» et du fait que «la sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière» pourrait se transformer en dissuasion migratoire et en ingérence dans le droit des personnes de rechercher une vie digne.
- Faire du résultat 1.6 (migration légale et mobilité) une priorité majeure au cours de la mise en œuvre.
- Assurer la transparence et la responsabilisation à l'égard du Programme régional de soutien à la migration (PSGR) et des TEIs. Le Parlement européen et la société civile devraient avoir accès à l'information tout au long de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'enveloppe flexible, qui représente près de 40 % des ressources.
- Faire référence à la migration en tant que partie intégrante de l'intégration et du développement, comme dans le protocole de libre circulation à la zone continentale africaine de libre-échange; et soutenir la recherche africaine sur la migration pour amplifier les voix africaines dans le débat sur les migrations.
- Les considérations relatives aux personnes handicapées devraient être davantage prises en compte dans les résultats suivants: Résultat 1.1: Amélioration de la protection et de l'assistance aux migrants; Résultat 1.4: Amélioration de la gouvernance et de la gestion efficaces des migrations fondées sur les droits; Résultat 2.2: C) Des solutions durables à l'échelle nationale pour les personnes déplacées et les populations d'accueil bénéficiant d'un soutien dans le plein respect des droits de l'homme et du principe de complémentarité; Résultat 3.1: Les capacités des pays partenaires à faire face aux défis liés aux migrations et/ou aux déplacements forcés.

4. Clôture

Les participants sont ensuite retournés en **plénière** et les rapporteurs de chaque groupe ont présenté les points clés de leurs discussions à tous les participants. La consultation a été clôturée par les observations de **MM. Stausboll** et **Baum**, qui remercient les participants pour leur contribution et les ont assurés de l'intention des institutions de l'UE de poursuivre et d'approfondir le dialogue.